

Compte-rendu ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

22 septembre 2016

À Gerde, à la Maison du Village (65200) le 22 septembre 2015, s'est déroulée l'Assemblée Plénière de l'association La Sonnante.

L'assemblée à mobilisée 30 personnes et 3 adhérents ont été représentés.

Introduction :

M. Decker maire Gerde a réaffirmé son soutien à La Sonnante et donner ses encouragements dans la continuité du projet.

Les raisons et les enjeux de la convocation à cette assemblée plénière ont été présentés et l'ordre du jour a été énoncé.

1^{ère} partie :

La première partie à fait l'objet d'un état des lieux des travaux réalisés, ainsi que les tâches à mettre en œuvre. Un calendrier prévisionnel a été présenté et détaillé.

Un point sur les membres de la Collégiale et des commissions a permis d'alerter les adhérents sur l'impossibilité de continuer ce projet en l'état, à savoir :

Membres de la Collégiale : 4

Commission Communication :

Référent Collégiale : Laetitia Lemaire

Membres au 21-09-2016 : 3 dont 2 incertains

Commission Coupons :

Référent Collégiale : Catherine Pierson

Membres au 21-09-2016 : 3

Commission Finances:

Référent Collégiale : Catherine Pierson

Membres au 22-09-2016 : 0

Commission Gouvernance:

Référent Collégiale : Geneviève Perfouque

Membres au 22-09-2016 : 0

Commission Prestataires:

Référent Collégiale : Monique Sancaud

Membres au 22-09-2016 : 3

Commission Réunions Locales:

Référent Collégiale : Monique Sancaud

Membres au 22-09-2016 : 0

APPEL à nouvelles candidatures à la Collégiale et dans les commissions.

Ce constat a contraint les membres de la collégiale à faire appel à de nouvelles candidatures sous conditions d'un minimum de **5 membres à la Collégiale** et **4 membres par commission**, à savoir, un référent de la Collégiale + 3 membres actifs, et ce, afin d'être en adéquation avec les tâches à accomplir et le calendrier proposé.

Afin d'aider à la prise d'engagement une nouvelle présentation des missions des différentes commissions s'est effectuée durant une quinzaine de minutes au cours desquelles chaque participant pouvait s'informer auprès des référents.

A noter que la commission « Réunions Locales » a été suspendue avec objectif de la remplacer lors de la création de groupes locaux.

A la suite de cette présentation, l'appel à candidature a été lancée et a remporté un franc succès puisque tous les quotas ont été remplis au-delà des espérances.

Après cette appel, la composition de la Collégiale et des commissions était la suivante :

Membres de la Collégiale : 5

Commission Communication :

Référent Collégiale : Laetitia Lemaire

Membres au 22-09-2016 : 6 dont 2 incertains

Commission Coupons :

Référent Collégiale : Catherine Pierson

Membres au 22-09-2016 : 4

Commission Finances:

Référent Collégiale : Catherine Pierson

Membres au 22-09-2016 : 5

Commission Gouvernance:

Référent Collégiale : Geneviève Perfouque

Membres au 22-09-2016 : 3

Commission Prestataires:

Référent Collégiale : Monique Sanciaud

Membres au 22-09-2016 : 12

Nous remercions sincèrement l'engagement de tous ces nouveaux membres qui ont répondu présent et permis à La Sonnante de retentir à nouveau et d'annoncer l'Assemblée Plénière.

2ième partie

Les conditions à l'appel à candidature ayant été réunies, l'ouverture de l'**Assemblée Plénière** a été prononcée :

Prise en compte des démissions et intégration des nouveaux membres à la Collégiale.

Celles-ci ont été prises en compte mais seront actées lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu au mois de novembre. Les statuts de l'association ne prévoyant pas d'acter ces changements lors d'une assemblée plénière.

Présentation, discussion et décision sur la 1^{ère} partie du Règlement Intérieur.

Une lecture a été faite de la première partie du règlement intérieur et à donner lieu à des modifications.

La version corrigée sera bientôt disponible.

Décision sur la fonte

- **Il a été décidé au consentement que la monnaie ne serait pas fondante.**

Décision sur la valeur faciale des coupons

Proposition : 6 coupures : 1, 2, 5, 10, 20, et 65 Sonnantes.

Le débat s'est animé autour du coupon à 50 ou 65 Sonnantes

Contre

- Simplifier au maximum la conversion Sonnante / Euros surtout pour les prestataires.
- Une mise en avant départementale inutile et non représentative pour les utilisateurs des différents secteurs du département souvent reconnus par une identité plus locale.

Pour

- Se démarquer par l'originalité en proposant une coupure différente de l'euro et représentative de la monnaie locale des Hautes-Pyrénées.
- Affirmer une identité territoriale qui n'est pas toujours reconnue ou considérée dans le département. L'identité Bigourdanne n'ayant pas le vent en poupe.
- Enfin, ces coupures étant plus destinées aux échanges entre professionnels, cela n'affectera pas l'utilisation quotidienne.
- **Il a été décidé, au consentement, que le montant des 6 coupures serait : 1, 2, 5, 10, 20, et 65 Sonnantes.**

Validation du cahier des charges pour la conception graphique des coupons.

Les décisions ci-dessous ont été prises au consentement.

- Nous avons opté pour une forme rectangulaire, en mode « paysage »; les coupons seront tous de la même taille, plus petite que le billet de 5 euros. (Les coupons seront imprimés sur des feuilles format 930 x 680 mm.)
- Les coupons seront imprimés en couleur, avec des couleurs bien distinctes pour chaque valeur.

- Nous souhaitons que les coupons soient différenciables par les personnes non-voyantes, par l'apposition d'un gaufrage carré de 2,5 x 2,5 cm, à des places différentes suivant la valeur du coupon. L'emplacement du gaufrage devra être matérialisé.
- Le graphisme doit prendre en compte les contraintes de sécurisation: emplacement pour la numérotation, bande et/ou motif argenté, (ou bande et/ou motif fluo pour les coupons de faible valeur) .

Caractéristiques visuelles :

- Le type (dessins, photos...) et le style de graphisme est libre, mais devra être bien distinct de celui des euros, et l'aspect devra inspirer confiance (il ne s'agit pas d'un billet de Monopoly).
- Nous souhaitons que le recto représente le territoire et le verso représente nos valeurs.
- Les valeurs à représenter, par des textes, citations..ou symboles, dessins... sont à choisir parmi les suivantes : le lien, la proximité, le vivant, la confiance, la solidarité, la citoyenneté, l'éthique.
- Une continuité dans les motifs des 6 coupons sera appréciée.

Décisions de financement

- **Il a été décidé, au consentement, de faire appel à un financement participatif et à des subventions des collectivités locales**

Décisions emploi civique

- **Il a été décidé, au consentement, d'entamer les démarches pour un emploi civique.**

Consultation des adhérents via un sondage

- **Il a été décidé, au consentement, de proposer une consultation des adhérents via un sondage sur le site pour informer et se prononcer sur les points à décider en Assemblée Générale ou Plénière.**

Questions et interrogations diverses

- **Existe t-il un référent de l'association en cas d'urgence à traiter ?**

Il a été proposé de désigner un coordinateur qui pourrait traiter les demandes urgentes sans passer par la réunion et le consentement de toute la Collégiale.

Réponses :

Il a été précisé qu'à ce jour chaque membre de la Collégiale pouvait être un référent mais qu'en général les décisions urgentes étaient traitées par mail assez rapidement étant donné le peu de membres à la Collégiale.

Cette remarque a été prise en compte et pourra faire l'objet d'une décision en fonction de l'évolution de la Collégiale.

- **Existe t'il un référent chargé de communication pour répondre aux institutions ou à la presse ?**

Faisant remarquer qu'il était primordial d'être cohérent sur la communication, autant dans la forme que le fond.

Réponses :

Cette fonction est attribuée dans la confiance à tous les membres de la Collégiale ou des commissions. Cependant, ces points sont au planning de la commission communication avec l'élaboration d'un communiqué de presse global et ensuite des communiqués pour chaque événement de l'association.

Cette remarque a été prise en compte et des propositions seront faites par la commission communication.

L'Assemblée s'est terminée à 23H 15.